

Représentativité au sein de la branche de l'enseignement privé indépendant : Entrée officielle de l'Union Professionnelle de l'Enseignement Supérieur (UPES).

L'UPES, qui déclare rassembler 73 établissements d'enseignement supérieur relevant de la branche EPI et représenter près de 40 000 salariés et 200 000 étudiants à été déclarée représentative au sein de la branche EPI Elle siègera donc désormais aux côtés de la Fédération Nationale de l'Enseignement Privé (FNEP).

Pour pouvoir être étendus, une convention de branche ou un accord professionnel ou interprofessionnel, leurs avenants ou annexes, doivent avoir été négociés et conclus au sein d'une commission paritaire.

Cette commission est composée de représentants des organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives dans le champ d'application considéré.

Pour pouvoir être étendus, la convention de branche ou l'accord professionnel ou interprofessionnel, leurs avenants ou annexes, ne doivent pas avoir fait l'objet de l'opposition écrite et motivée d'une ou de plusieurs organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau considéré dont les entreprises adhérentes emploient plus de 50% de l'ensemble des salariés des entreprises adhérant aux organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives à ce niveau.

L'indicateur initial de représentativité à été contesté par la FNEP, jusqu'alors seule fédération patronale représentative. Le recalcul, effectué dans le courant du mois d'avril, a établi une représentativité de 51.5% pour la FNEP (qui pourra donc seule signer des accords) et 48,5% pour l'UPES.

Cedric Quillet a été désigné Chef de file de l'UPES. Patrick Roux le demeure, en sa qualité de Président, pour la FNEP. On pourra regretter que René Siret, Président de l'UPES, ne participe pas aux travaux des commissions.

Nicolas DACHER
Représentant SYNEP CFE-CGC
En commissions paritaires nationales

Bac et copies mal rédigées : le ministre découvre enfin l'état de l'École... qu'il administre !

Le ministre de l'Éducation nationale a récemment affirmé que les élèves qui rendent des copies « mal rédigées » ne devraient pas pouvoir obtenir le baccalauréat. Selon lui, valider de telles copies reviendrait à « mentir sur leur niveau ». Un nouveau barème devrait ainsi renforcer la prise en compte de la qualité rédactionnelle dans toutes les disciplines, y compris scientifiques.

Sur le fond, personne ne contestera qu'un élève doit savoir écrire correctement. Maîtriser la langue, structurer sa pensée, argumenter clairement : ce sont des exigences légitimes. Pour information tout de même, les enseignants n'ont d'ailleurs pas attendu cette déclaration ministérielle pour sanctionner les copies illisibles ou incompréhensibles.

Mais cette sortie ministérielle soulève une question essentielle : qui est responsable de l'effondrement du niveau d'expression écrite depuis des années ? Car enfin, les élèves qui passent le bac aujourd'hui sont le produit d'un système éducatif piloté depuis des décennies par les mêmes logiques ministérielles : réduction des exigences, injonctions contradictoires, affaiblissement des savoirs fondamentaux, inflation des validations automatiques et culture du « taux de réussite ».

Pendant des années, on a expliqué aux enseignants qu'il ne fallait pas être trop exigeants, qu'il convenait d'évaluer « avec bienveillance », de limiter les redoublements, d'éviter les notes stigmatisantes et de faire réussir coûte que coûte. Et aujourd'hui, les mêmes responsables découvrent soudainement que les élèves écrivent mal... Surprenant, non ?

Le plus inquiétant reste cette tendance permanente à faire porter la responsabilité sur les élèves et les enseignants, sans jamais interroger les choix politiques qui ont conduit à cette situation.

Le SYNEP CFE-CGC conteste cette hypocrisie. Certes, l'exigence doit être réaffirmée, la maîtrise de la langue est indispensable mais on ne peut pas réclamer brutalement un retour au niveau sans donner aux enseignants les moyens de travailler correctement : classes surchargées, manque de temps pour les apprentissages fondamentaux, programmes instables, baisse continue du niveau d'exigence institutionnelle...

Et surtout, il est difficile d'entendre des leçons d'exigence venant d'un ministère qui peine lui-même à donner un cap clair à l'École. A force de réformes successives, souvent improvisées et contradictoires, le système éducatif a perdu en cohérence et en lisibilité.

Le SYNEP CFE-CGC rappelle une évidence : l'autorité et l'exigence ne se décrètent pas dans une interview. Elles se construisent par une politique éducative stable, ambitieuse et cohérente.

Car finalement, si l'on suit la logique ministérielle, une question mérite aussi d'être posée : ceux qui ne savent plus diriger l'École peuvent-ils encore prétendre la réformer ?

Et si vraiment vous n'aviez pas compris Monsieur Geffray, pris en flagrant délit de « découverte » ou « redécouverte », la circulaire de rentrée 2026 vous éclairera peut-être davantage... ou pas !

Circulaire de rentrée 2026 : quand le ministère redécouvre l'École !

À la lecture de la circulaire de rentrée 2026 d'Edouard Geffray, reçue ce 7 mai sur les boîtes courriels académiques, un sentiment étrange s'impose : celui d'un ministère qui découvre soudainement l'état de l'École... après plusieurs mois passés à la piloter. Le texte est long, solennel, saturé de grands principes et de verbes en « re ». On apprend, entre autres, qu'il faut « recentrer », « réaffirmer », « retisser », « restaurer », « renforcer ».

.../...

.../...

Le ministre nous explique désormais qu'il faut revenir à « l'essentiel », remettre l'exigence au cœur des apprentissages, développer la maîtrise du langage, réhabiliter le raisonnement scientifique, restaurer l'autorité et recréer du lien avec les familles. Rien que cela ! Merci Monsieur le ministre pour cette révélation tardive !

Car enfin, qui a contribué depuis des années à éloigner les enseignants de leur cœur de métier sous des couches successives de réformes, de dispositifs, de réunions, d'évaluations, d'injonctions contradictoires et de « projets innovants » ? Certainement pas les personnels, qui n'ont cessé d'alerter sur l'épuisement du système !

Le plus savoureux reste sans doute cette injonction ministérielle à privilégier « le mieux au plus ». Les collègues apprécieront l'ironie après des années de surcharge administrative, de multiplication des missions annexes et de dilution des savoirs fondamentaux.

Et voici maintenant le ministère qui redécouvre les vertus de l'écriture complète, du vocabulaire, de la dictée, du raisonnement et de l'effort intellectuel. Molière au XVII^{ème} siècle parlait du « *placere et docere* » qui signifie « plaire et instruire » mais depuis trop longtemps, l'institution semble surtout avoir retenu le premier terme, en cherchant à rendre l'École toujours plus « attractive », « bienveillante » et « ludique », parfois au détriment de l'instruction elle-même. Il aura donc fallu attendre 2026 pour que l'on rappelle enfin que l'École est d'abord faite pour transmettre des savoirs.

Le passage sur l'autorité mérite également son détour car le ministre appelle à « réaffirmer » l'autorité des personnels et promet qu'« aucune menace ni atteinte » ne restera sans réponse. Là encore, les enseignants apprécieront. Eux qui constatent quotidiennement l'augmentation des violences, des contestations permanentes, des accusations infondées et du discrédit croissant de leur parole.

Quant à la protection fonctionnelle « déclenchée sans délai », permettez aux collègues de sourire jaune... Sur le terrain, beaucoup savent qu'entre les déclarations ministérielles et la réalité administrative, il existe parfois un gouffre. Pour nombre de personnels, cette protection ressemble encore davantage à une formule rassurante (si tant est qu'ils en connaissent l'existence) dans une circulaire qu'à un véritable soutien institutionnel.

Cette circulaire donne, finalement, l'impression d'un ministère qui tente de réparer par le discours ce qu'il a lui-même (et ses prédécesseurs) contribué à fragiliser par des mois de politiques incohérentes. À force de vouloir tout réinventer, l'institution redécouvre aujourd'hui des évidences que les enseignants, eux, n'avaient jamais oubliées : transmettre des savoirs solides, faire respecter l'autorité du professeur et laisser les personnels enseigner.

Le SYNEP CFE-CGC refuse cette communication faite de grandes déclarations et de constats tardifs, parce que les personnels n'attendent plus des mots, mais des actes. Ils n'ont pas besoin qu'on leur explique ce qu'est leur métier. Au contraire, ils demandent simplement qu'on leur permette enfin de l'exercer correctement. Assurément, on ne reconstruira pas l'École à coups de verbes en « re ». Il faudra surtout retrouver ce que l'institution semble avoir perdu depuis longtemps : de la cohérence, du courage politique et du respect pour ceux qui tiennent encore l'École debout.

Sylvie TUROWSKI